

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

Kigali, le 25 avril 1952.-

*Op de beek*

N° 1611/AGRI.6

Transmis copie pour information à Messieurs  
les Agronomes et agronomes-adjoints (TOUS).-

Objet:

Instructions  
reboisements Grevillea  
sur fossés anti-érosifs.-

Pour le Résident du Ruanda en route,  
Le Résident-Adjoint, A.PREUD'HOMME,

*A.P.H.*



Monsieur l'Administrateur de Territoire, (TOUS)

J'ai l'honneur de vous rappeler par la présente le  
contenu de mes lettres  
1070/Agri.6.B. du 19 - 4 - 1951  
3592/Agri.6.B. du 6 - 12 - 1951  
et 38/Agri.6.B. du 4 - 1 - 1952  
se rapportant en tout ou en partie aux reboisements en Grevillea sur  
les terres de déblai des fossés anti-érosifs.

Je désire que les instructions soient exécutées à la  
lettre: une inspection d'ailleurs sera faite à ce sujet en fin de  
campagne dans toutes les sous-chefferies de chaque Territoire.-

Pour le Résident du Ruanda en route,  
Le Résident-Adjoint, A.PREUD'HOMME,  
(sé) A.PREUD'HOMME.-